

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE (AFP) DES ANCIENNES VIGNES

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 2 avril 2022 à 10h00
à la salle polyvalente de BOLOZON**

Réunie sous la présidence d'Agnès RAY, Présidente de l'AFP.

Présents : Guy BARDET, Françoise FORAY-LECOMTE, Louis FORAY, Robert FORAY, Etienne GIROD, Florence GIROD, Gilles GOURMAND, Daniel GUILLEMIN, Frédéric MERCIER, René MUSY, Franck PONTUS, Paul PUPUNAT, Agnès RAY, Léa GAUTHIER de la SEMA et le GAEC des LUZERNIERES représenté par Eric, Catherine et Jules SCHULLER

Léa GAUTHIER, conseillère pastoralisme en charge du suivi de l'AFP des Anciennes Vignes, recueille les pouvoirs des propriétaires excusés.

Agnès RAY constate que le quorum est atteint avec 48 voix sur 91 (dont les personnes représentées).

❖ Etienne GIROD maire de la commune ouvre la séance en remerciant les propriétaires et le GAEC DES LUZERNIERES de leur présence.

❖ Agnès RAY donne l'ordre du jour :

- Préambule
- Présentation du GAEC DES LUZERNIERES et de ses projets sur la commune de Bolozon
- Points d'actualités et questions sur les AFP avec intervention de la SEMA
- Bilan moral
- Rapport d'activité
- Approbation du compte de résultat 2021
- Présentation du Budget Primitif 2022,
- Projets pour les années à venir (programme d'entretien, manifestations...)
- Renouvellement des membres du Bureau
- Questions diverses

La séance s'est déroulée à l'aide d'une « présentation AFP » projetée sur grand écran que vous pouvez trouver ci-jointe pour plus de détails (textes, carte et photos...)

➤ Préambule

Agnès RAY rappelle quelques points :

- Le 20 janvier 2012 est créée l'AFP libre des Anciennes vignes de Bolozon. Cette AFP regroupe une soixantaine de propriétaires pour une surface d'environ 25 hectares de parcelles.

L'association a pour but de faciliter les conditions de mise à disposition des terrains agricoles pour permettre une bonne utilisation des fonds inclus dans le périmètre en facilitant le regroupement des propriétés.

Elle gère de manière collective les terres à vocation pastorale et agricole situées dans son périmètre et les donne en location à un exploitant. Elle réalise les aménagements nécessaires à une bonne utilisation des espaces pastoraux.

- **Le périmètre de l'AFP est présenté à l'assemblée à l'aide d'une carte ;**
- **Rappel de la situation :**

En 2020:

- Lors du redressement judiciaire du GAEC des DEUX RIVES plusieurs agriculteurs se sont portés candidats pour la reprise de la ferme de Bolozon. Les membres de l'AFP et plusieurs propriétaires des parcelles agricoles AFP et hors AFP ainsi que les propriétaires des bâtiments de l'exploitation soutiennent le GAEC DES LUZERNIERES.
- Tous les propriétaires ont été contactés pour que les baux hors AFP et la convention avec l'AFP soient rompus avec les anciens fermiers (Monsieur et Madame MARCON) début décembre 2020.
- Le GAEC DES LUZERNIERES effectue une première visite des parcelles à exploiter le 22 décembre 2020 en présence du maire, de ses adjoints et de Françoise FORAY-LECOMTE vice-présidente de l'AFP.
- Le GAEC DES LUZERNIERES prend alors contact avec les propriétaires afin de signer au plus vite de nouveaux baux et la convention avec l'AFP. Il dépose également dans le même temps un dossier pour le droit d'exploiter en BIO sur Bolozon. Le GAEC souhaite commencer à travailler sur la commune le plus rapidement possible.
- Etant donné l'état des parcelles, d'un commun accord les propriétaires et l'AFP décident de la gratuité des fermages pour la première année d'exploitation (2021).

➤ **Présentation du GAEC des Luzernières et de ses projets sur la commune de Bolozon**

Monsieur et Madame Schuller sont installés sur la commune de Sonthonnax la Montagne depuis janvier 2003. Leur exploitation au fur et à mesure des années s'est améliorée avec la construction d'un stockage, une aire paillée pour les vaches et un séchage en grange.

Le lait produit est collecté par la fromagerie de la Combe du Val de Saint Martin du Fresne et transformé en AOP Comté BIO.

Avec les conditions météorologiques compliquées de ces dernières années, le GAEC a fait l'acquisition d'un second corps de ferme et loue des terres sur Matafelon Granges début 2020 gérées par un de leurs fils, Martin, qui a rejoint le GAEC. Le cheptel a ainsi pu être séparé. Les vaches laitières restent sur Napt pour produire le lait puisque les installations y ont été renouvelées récemment. Les génisses de tous âges après le sevrage et les vaches de réforme sont descendues sur le deuxième site où habite Martin dans une annexe de la ferme pour veiller sur les bêtes.

Jules, le frère de Martin, fait partie du GAEC depuis 2021 et il est responsable du secteur de Bolozon. Si l'envie de Jules est de voir pâturer des chèvres pour défricher, cela ne sera pas possible dans l'immédiat pour plusieurs raisons :

- Les bâtiments de la ferme et l'habitation ne sont pas encore libérés par l'ancien exploitant (dossier en justice) pour que Jules puisse les louer,
- Il conviendra ensuite de faire des mises aux normes des bâtiments,
- La question des prédateurs tels que le lynx et le loup est posée.

➤ **Points d'actualités et questions sur les AFP avec intervention de la SEMA**

Léa GAUTHIER présente les points suivants :

- Rôle de la CA01 / SEMA
- Présentation du Plan Pastoral Territorial
- Modalités de soutien aux AFP libres lors de la réalisation de travaux
- Rappel des modalités concernant les parcelles de l'AFP
 - Vente d'une parcelle
 - Retrait d'une parcelle
 - Plantation d'arbres
 - Mise en place de ruches
- Sensibilisation et communication : signalétique pastorale et journée découverte en alpage
- Questions diverses

Pour tous les détails se reporter à la présentation ci-jointe « Présentation SEMA ».

➤ Bilan moral et rapport d'activité 2021

❖ **Signature de la nouvelle convention :**

Une nouvelle convention a été signée avec le GAEC DES LUZERNIERES représenté par Eric et Catherine SCHULLER,

❖ **Rencontre du SR3A :**

Le maire, ses adjoints et Agnès RAY pour l'AFP ont rencontré le Syndicat Rivière Ain Aval Affluents pour faire un point notamment sur :

-L'accès au ruisseau par les animaux :

Si les animaux doivent se rendre au ruisseau, il convient que le GAEC prenne contact avec le SR3A afin de travailler ensemble sur des possibles accès dans le but de ne pas dégrader le milieu environnant du cours d'eau.

-La coupe des arbres le long du ruisseau :

Si des arbres doivent être abattus (par les propriétaires ou le GAEC) le long des berges du ruisseau il convient également de contacter le SR3A afin d'étudier les éventuelles conséquences des coupes (éboulement des berges, repousses de la ronce, perturbation de l'écosystème du milieu...). Il est précisé que les coupes blanches sont à proscrire.

-La création d'une mare:

Le SR3A indique qu'un lieu situé à LA CULAZ serait adapté à la création d'une mare pour la préservation de la biodiversité. Il conviendra de voir avec le propriétaire du terrain si ce projet est envisageable ou de l'étudier sur une autre parcelle.

❖ **Reprise des clôtures par les exploitants :**

Le GAEC a refait les clôtures notamment le long des routes pour veiller à la sécurité routière. Cela représente 2300 piquets et 12kms de barbelés (AFP et hors AFP).

❖ **Broyage effectué également par les exploitants :**

Du broyage a été effectué en 2021 autour des terrains hors AFP et dans les terrains AFP sur les secteurs des « anciennes vignes et de « l'Amont ».

❖ **Pâturage des parcelles:**

En 2021 ce sont 4 génisses et 6 vaches taries qui étaient présentes sur Bolozon (AFP et hors AFP)

❖ **Récolte de foin :**

Les foins ont été réalisés en 2021 alors qu'ils n'avaient pas été coupés en 2020 par l'ancien exploitant. Une remise en état des prés a été nécessaire au préalable. 340 rouleaux de foin ont été faits, une très bonne année donc, mais faute de bâtiment, le problème du stockage de ce foin s'est posé et ce foin a dû être emmené à Courtouphle.

❖ **Courrier aux notaires et exonération TF :**

Agnès RAY explique :

- qu'un courrier a été envoyé par la SEMA aux notaires pour leur demander de bien vouloir contacter les AFP en cas de vente d'un terrain afin de pouvoir avertir le futur acquéreur si le terrain en question est dans le périmètre de l'AFP.
- qu'un courrier est fait chaque année, (depuis maintenant deux ans,) au trésor public pour demander l'exonération de la taxe foncière pour les propriétaires de terrain AFP.

Le GAEC DES LUZERNIERES est félicité pour le travail déjà accompli en seulement une année.

➤ **Approbation du compte d'exploitation**

Petit rappel 2016-2017-2018-2019 et 2020

❖ **Compte d'exploitations 2016-2017 de l'AFP des Anciennes Vignes :**

DEPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
Assurance 2016 + 2017	134,43 (66.15 +68.28)	Solde	1207.11
Cotisation à la SEMA 2015 + 2016	120 (80+40)	Fermage 2015	431.02
Frais PTT	82	Fermage 2016	430
Travaux broyage entreprise Trontin	1 464		
Total	1 800.43	Total	2 068.13
Solde = 267.70 €			

❖ **Compte d'exploitations 2018 - 2019 et 2020 de l'AFP des Anciennes Vignes :**

	DEPENSES en € TTC					RECETTES en € TTC			
	2018	2019	2020	Total		2018	2019	2020	Total
					Solde	267.70			
Assurance	69,84*+50 = 119.84 (2018)	50	50		Assurance		35.20		
Cotisation à la SEMA	40 (2017)	40+40 (2018+2019)	40 (2020)		Fermage 2017		452.88		
Frais PTT			197.44*		Fermage 2018		439.09		
Ligne action		11.80			Fermage 2019 et 2020		0	0	
Total	159.84	141.8	287.44	589.08	Total	267.70	927.17	0	1194.34
Solde = 605.26 €									

❖ **Compte d'exploitations 2021 de l'AFP des Anciennes Vignes :**

	DEPENSES en € TTC			RECETTES en € TTC	
	2021	Total		2021	Total
			Solde	605.26	
Assurance	50		Fermage 2020 (remboursement par le liquidateur)	103.95	
Cotisation à la SEMA	60 (2021)		Fermage 2021	0	
Total		110	Total		709.21
Solde = 599.74€					

Le compte d'exploitation présenté à l'assemblée a été adopté à l'unanimité.

➤ **Présentation du Budget Primitif 2022**

DEPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
Assurance	50	Solde	599.74
Cotisation à la SEMA	60	Fermage (estimation)	430
Divers	0	Divers	0
Total	110	Total	1029.74
Solde environ 919.74€			

Le budget primitif 2022 de l'AFP des Anciennes Vignes présenté a été adopté à l'unanimité.

➤ **Projets pour les années à venir (programme d'entretien, manifestations...)**

Il est proposé pour 2022/2023:

• **Signature d'un avenant à la convention :**

Jules est désormais le représentant du GAEC pour exploiter sur Bolozon, il convient donc de signer un avenant à la convention pour modifier le nom du signataire.

• **Débroussaillage et clôtures des parcelles :**

Il s'agit pour le GAEC de continuer en 2022 le débroussaillage mécanique et manuel des parcelles de l'AFP et de la réalisation de nouvelles clôtures.

• **Pâturage :**

Le nombre de bêtes sera doublé en 2022 (2 lots). Il devrait donc avoir une quinzaine de vaches sur l'ensemble des parcelles AFP et hors AFP.

• **Réunion avec les membres du bureau et le GAEC :**

Une réunion sera organisée au mois de mai/juin 2022 où il s'agira de :

- Visiter les terrains afin de discuter du futur entretien à envisager sur certaines parcelles difficilement accessibles et notamment dans le secteur des « Anciennes vignes » en dessous de la ligne SCNF et du « Creuset » ;
- Planifier un éventuel programme d'entretien et discuter de son financement : possibilité de monter un dossier de demande de subventions par le GAEC ou par l'AFP (en partenariat avec la mairie) ou par les deux (voir présentation ci-jointe de la SEMA pour les montants et les modalités);
- Etudier les problèmes rencontrés le long du ruisseau et prévoir si besoin une réunion avec le SR3A (entretien des berges, accessibilité...);
- Envisager la mise en place des passages canadiens ;
- Etudier la possibilité d'organiser une manifestation.

• **Mise à jour du périmètre :**

Il conviendra en 2022 de mettre à jour les parcelles qui sont dans le périmètre de l'AFP : noms des propriétaires, doublons, oubli.....

La SEMA propose son aide notamment pour nous fournir des plans par secteur avec les numéros de parcelles.

- **Signalétique :**

La mairie de Bolozon ainsi que le GAEC souhaiteraient installer des panneaux qui sont proposés dans un catalogue de la SEMA pour expliquer aux personnes qui empruntent les chemins et sentiers de la commune de bien vouloir respecter les pâturages et le bétail.

- **Visites d'alpages :**

La SEMA propose des visites en alpage (Colombier et Sorgia) au mois de juillet 2022. Si des personnes sont intéressées il convient de prendre contact avec Agnès RAY (voir ci-jointe la présentation de la SEMA)

➤ **Renouvellement des membres du Bureau (2 membres à renouveler)**

L'assemblée générale doit renouveler les membres du syndicat (titulaires et suppléants) par moitié.

René MUSY et Daniel GUILLEMIN donnent leur démission de membre du bureau.

Sont encore membres du bureau : Guy BARDET, Agnès RAY, Françoise FORAY-LECOMTE, Gilles GOURMAND et Franck PONTUS qui est le représentant du conseil municipal.

Agnès RAY demande à l'assemblée si des personnes souhaitent se présenter à l'élection.

Les candidats sont : Thierry BUNE et Daniel GUILLEMIN qui accepte de se représenter afin que le bureau soit au complet. Ils sont élus à l'unanimité.

Le bureau doit ensuite préciser les fonctions de chaque membre.

- ❖ Agnès RAY : Présidente
- ❖ Thierry BUNE: Vice-Président
- ❖ Gilles GOURMAND: Trésorier
- ❖ Françoise FORAY-LECOMTE : Secrétaire
- ❖ Guy BARDET : Suppléant
- ❖ Daniel GUILLEMIN : Suppléant

- L'assemblée est invitée à boire le verre de l'amitié.

La Présidente

Agnès RAY

La Secrétaire

Françoise FORAY-LECOMTE